



Arrêté n° A_2025_0170 TECH

Romainville, le 28 mars 2025,

Portant fermeture temporaire de l'aire de jeux de la Plaine Centrale Cachin.

Le Maire de Romainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant les dégradations constatées sur l'aire de jeux de la Plaine Centrale Cachin,

Considérant les risques pour les utilisateurs de cet équipement,

Considérant que la municipalité est soucieuse de prendre toutes les mesures nécessaires visant à garantir la sécurité des usagers,

Considérant que parmi les pouvoirs de police administrative énumérées à l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'assurer la « sécurité et la salubrité publique »,

Considérant que sur les fondements desdits pouvoirs, il convient, pour une période temporaire et jusqu'à la date énoncée à l'article 2 du dispositif, de fermer l'aire de jeux de la Plaine Centrale Cachin,

Arrête

Article 1er : Prononce la **fermeture de l'aire de jeux de la Plaine Centrale Cachin à compter du 28 mars 2025.**

Article 2 : Le présent arrêté prendra fin lorsque les travaux de mise en sécurité seront réalisés.

Article 3 : La mise en place des arrêtés, la signalisation fixe ou mobile y compris la surveillance, l'adaptation et le renouvellement seront entièrement à la charge de la ville et pendant toute la durée de la fermeture.

Quand tous les motifs ayant conduit à l'implanter auront disparu, toute signalisation de danger ou prescription restée sur place devra être enlevée.

Toute entrave aux dispositions du présent arrêté sera punie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montreuil 7, rue Catherine Puig 93558 Montreuil cedex ou par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville et affiché aux abords de l'aire de jeux de la Plaine Centrale Cachin.

¹Hôtel de ville
Place de la Laïcité
93231 Romainville cedex
Tél. : 01 49 15 55 00
Fax : 01 49 15 55 55
www.ville-romainville.fr